







RÈGLEMENT APPEL À PROJETS ÉMERGENCE 2026-2

Préambule

Les Cancéropôles ont reçu pour mission par l'Institut National du Cancer (Inca) de favoriser la détection et l'émergence de nouveaux projets de recherche et permettre leur développement au travers d'appels à projets régionaux ou interrégionaux spécifiquement dédiés à la consolidation de résultats préliminaires (appelés AAP « Emergence »), cela dans le but de maximiser leurs chances de réussite aux appels à projets nationaux ou internationaux.

Ces appels à projets doivent permettre la détection et le financement de projets de recherche « émergents » innovants : il s'agit de projets :

- o de rupture scientifique et/ou technologique, pour lesquels une consolidation des résultats préliminaires avant dépôt aux appels à projets nationaux/internationaux est nécessaire ; les projets ne devront pas avoir été soumis antérieurement à un autre appel d'offres
- o issus préférentiellement de jeunes équipes émergentes

L'Appel à projets Emergence 2026-2 est dédié à la thématique suivante :

« SURVIE APRES UN CANCER / CANCER SURVIVORSHIP »

Cette thématique concernera des projets issus de <u>toutes</u> les disciplines en recherche fondamentale, translationnelle ou clinique, et s'inscrira dans l'un des axes suivants :

- Organisation du suivi, coordination des soins et inégalités d'accès
- Conséquences physiologiques / organiques : toxicités médicamenteuses et post-radiques transitoires et définitives des traitements des cancers (fibroses, atteintes neurologiques et cognitives, fertilité) ; biologie des séquelles et de leur prévention
- Conséquences psycho-sociales : qualité de vie, santé mentale, reprise ou continuité professionnelle, sociale et familiale, finances...
- Conséquences oncologiques : risque de second cancer liés au traitement ou prédisposition
- Conséquences sur les aidants et la famille

Les équipes para médicales sont éligibles.

Si des projets nécessitent des autorisations réglementaires, ces dernières doivent avoir été obtenues avant la soumission.

Tout projet déposé n'entrant pas dans le thème mentionné supra sera inéligible et en conséquence ne sera pas expertisé.

Le financement de projets plus matures est du ressort d'appels à projets compétitifs nationaux ou européens et ne fait pas partie du champ de ces AAP « Emergence ». Les sous-projets rattachés à des projets plus vastes, soumis ou en cours, ne sont pas éligibles.









1. Modalités

01-1	D'Anation of Community of Minimum and Joseph Annual Community of the
Objectifs de	Détection et financement de l'émergence dans le domaine de la
l'aide	recherche francilienne contre le cancer
Durée et	Projet d'une année : dépenses <u>décaissées (factures</u>
montant des	<u>réglées)</u> pendant les 12 mois du projet
subventions	Subvention maximale de 40 000 euros.
Conditions	Porté par des équipes de recherche labellisées localisées en région
d'éligibilité	Île-de-France, particulièrement les jeunes équipes
	Projet entrant dans la thématique de l'appel d'offres
	Dossier complet : formulaire rempli en ligne sur le site internet du
	Cancéropôle
	Dossier complètement rempli et correctement renseigné
Inéligibilité	Dossier incomplet
	• Projet n'entrant pas dans la thématique de l'AAP :
	« SURVIE APRES UN CANCER / CANCER SURVIVORSHIP »
	Porteur de projet ayant déjà un projet Emergence financé par
	le Cancéropôle IDF <u>en cours</u> lors de la soumission du projet (le
	rapport final doit avoir été rendu pour que le porteur soit
	éligible)
	 Appartenir à une équipe de recherche dont un membre,
	lauréat d'un précédent appel d'offres Emergence du
	Cancéropôle IdF, n'aurait pas rendu les rapports prévus dans
	les délais impartis
Dépenses	Dépenses en lien direct avec le projet. Les frais de gestion ne sont pas
éligibles	autorisés.
	- consommable(s) de laboratoire
	- CDD/CDI : le temps de travail devra être justifié, pas de doctorant ni de
	statutaire
	- prestations
	- missions plafonnées à 10% de la subvention et à justifier dépense par
	dépense
Critères	Caractère innovant du projet (sujet de rupture)
d'évaluation	Caractère Emergent
principaux	Qualité scientifique du projet
	Faisabilité en une année
	 Faisabilité en une année Particulièrement pour les SHS : interdisciplinarité et appartenir à un
	Particulièrement pour les SHS : interdisciplinarité et appartenir à un laboratoire SHS
Calendrier	 Particulièrement pour les SHS : interdisciplinarité et appartenir à un laboratoire SHS 24 novembre 2025 : lancement de l'appel à projets sur le site
Calendrier	 Particulièrement pour les SHS : interdisciplinarité et appartenir à un laboratoire SHS 24 novembre 2025 : lancement de l'appel à projets sur le site internet du Cancéropôle Île-de-France http://www.canceropole-idf.fr
Calendrier	 Particulièrement pour les SHS : interdisciplinarité et appartenir à un laboratoire SHS 24 novembre 2025 : lancement de l'appel à projets sur le site internet du Cancéropôle Île-de-France http://www.canceropole-idf.fr 3 février 2026, midi : Clôture de la soumission des dossiers au
Calendrier	 Particulièrement pour les SHS : interdisciplinarité et appartenir à un laboratoire SHS 24 novembre 2025 : lancement de l'appel à projets sur le site internet du Cancéropôle Île-de-France http://www.canceropole-idf.fr 3 février 2026, midi : Clôture de la soumission des dossiers au Cancéropôle par formulaire en ligne sur le site du Cancéropôle Île-de-
Calendrier	 Particulièrement pour les SHS : interdisciplinarité et appartenir à un laboratoire SHS 24 novembre 2025 : lancement de l'appel à projets sur le site internet du Cancéropôle Île-de-France http://www.canceropole-idf.fr 3 février 2026, midi : Clôture de la soumission des dossiers au Cancéropôle par formulaire en ligne sur le site du Cancéropôle Île-de-France l'horodatage de réception faisant foi
Calendrier	 Particulièrement pour les SHS : interdisciplinarité et appartenir à un laboratoire SHS 24 novembre 2025 : lancement de l'appel à projets sur le site internet du Cancéropôle Île-de-France http://www.canceropole-idf.fr 3 février 2026, midi : Clôture de la soumission des dossiers au Cancéropôle par formulaire en ligne sur le site du Cancéropôle Île-de-France l'horodatage de réception faisant foi Juin 2026 : notification des projets retenus
Calendrier	 Particulièrement pour les SHS : interdisciplinarité et appartenir à un laboratoire SHS 24 novembre 2025 : lancement de l'appel à projets sur le site internet du Cancéropôle Île-de-France http://www.canceropole-idf.fr 3 février 2026, midi : Clôture de la soumission des dossiers au Cancéropôle par formulaire en ligne sur le site du Cancéropôle Île-de-France l'horodatage de réception faisant foi

Obligation d'indiquer le soutien financier du Cancéropôle Île-de-France/ Institut National du Cancer (INCa) dans les publications et communications issues des projets retenus.









2. Expertise et décision

L'évaluation de chaque dossier sera faite par des experts Le Jury d'attribution sera composé : du directeur du COPS, d'experts ayant participé à la revue des dossiers, de membres du COPS (Comité d'Orientation et de Pilotage Stratégique du Cancéropôle Île-de-France).

Le jury n'est pas tenu de motiver ses décisions. Il statue en toute indépendance et ses décisions sont souveraines.

3. Rapports final et de suivi

- 1- Le rapport final sera produit quatre mois après la fin du projet et comprendra deux parties :
 - rapport financier
 - rapport scientifique
- 2- Un suivi des résultats aux appels d'offres nationaux et internationaux découlant des projets Emergence sera fait **jusqu'à trois ans après la fin du projet.** Le renseignement de ce suivi est obligatoire et soumis aux mêmes règles que le rapport final et sera effectué par le Cancéropôle et/ou l'Inca.

Le porteur de projet s'engage à compléter l'ensemble de ces rapports.

Ce suivi est en effet important pour la pérennisation des financements du Cancéropôle.